

Concert'EAU

Bulletin environnemental
du **COGESAF**

Mai 2006 • Vol. 2, n^o 2



Sommaire

Mot du président	2
Mot de la directrice générale	5
Le diagnostic en bref	7
Enjeux et orientations	9
Consultations publiques	11
Un tunnel pour la grande faune, une première québécoise!	13
Activités à venir	14
Formulaire d'inscription	15



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

OBV : une table de concertation et de conciliation. Quelles en sont les exigences?

Dans une conférence à l'*Observatoire de l'environnement et du développement durable* de l'Université de Sherbrooke en 2004, j'insistais sur la nécessité de gérer non seulement les conflits qui surgissent par rapport aux enjeux environnementaux, mais surtout les conflits sociaux qui naturellement apparaissent dans la gestion des usages de l'eau. Permettez-moi un rappel : Je disais « On ne gère pas l'eau, mais ses usages. Ce qui exige de gérer les rapports entre les utilisateurs de l'eau, donc les rapports sociaux. *Gérer l'eau*, c'est gérer les rapports que l'homme entretient avec son environnement et les rapports que les hommes entretiennent entre eux. Des rapports souvent problématiques dans les deux situations. » Les problèmes relatifs à l'eau et à ses usages sont bien connus. Oublions leur énumération. Mais on ne peut passer sous silence les conflits d'usages et donc d'intérêts dus aux inégalités dans la répartition, l'appropriation, l'approvisionnement, la consommation ou l'accessibilité, mais aussi aux inégalités par rapport à la propriété, aux savoirs et aux pouvoirs de décision. Et j'ajoutais alors pour bien situer le contexte de cette gestion. « Ces conflits se manifestent dans des rapports de force qui s'opposent au nom de l'équité, de droits de propriété ou de gestion, de nécessité économique ou tout simplement de représentation sociale ou démocratique. Ils ne sont pas que locaux et régionaux, ils sont devenus internationaux et géopolitiques. Il est donc impératif de gérer les rapports environnementaux, mais surtout de gérer les rapports sociaux-».

Au Québec on a fait un choix pour aider à résoudre cette problématique. On a décidé d'abord de gérer les usages de l'eau par bassin versant, ensuite de le faire de manière intégrée plutôt que sectorielle et surtout par la mise en place de la gouvernance participative dans le respect des prérogatives de gestion déjà existantes aux différents paliers politiques. Cette gouvernance participative se ferait par l'entremise d'Organismes de bassin versant (OBV) présentés comme des tables de concertation composées des élus politiques régionaux et municipaux, des usagers et des groupes communautaires. Des concepts reviennent alors régulièrement dans les propos des intervenants : implication citoyenne, partage d'information, intégration, responsabilisation commune, et surtout concertation, conciliation des objectifs, partenariat, coopération pacifique, construction de consensus et résolution de conflits. Or comment les OBV peuvent-ils se donner un fonctionnement qui intégrera autant de vertus en n'oubliant pas que les membres des OBV sont des usagers aux intérêts économiques, idéologiques et politiques divergents placés dans des rapports inégaux comme je l'ai rappelé, mais surtout des humains qui, malgré leur effort de rationalité, ne peuvent que difficilement mettre entre parenthèse leur implication socio-affective?

... suite

Permettez-moi d'évoquer la conciliation raisonnée que j'ai développée durant mes années de militantisme syndical. Cela surprendra peut-être certains pour qui le mouvement syndical est d'abord perçu comme affrontement et représentation d'idéologie corporatiste. J'en conviens, avec raison parfois. J'insiste toutefois pour dire que la plupart des réussites des syndicats dans la réalisation de leur principal mandat d'améliorer les conditions de travail de leurs membres résident dans leur capacité à négocier sur une base rationnelle au quotidien avec des personnes qui en apparence n'ont pas les mêmes objectifs. Évidemment cette réflexion se limite à une expérience syndicale dans le milieu de l'éducation où les employeurs immédiats sont *des employés* qui ne possèdent pas les institutions scolaires et qui ont souvent des intérêts communs à réaliser la principale mission de l'institution. Cette nécessité de volonté convergente pour la réalisation de la mission, on la retrouve chez les OBV.

Comment faire donc pour que les membres d'un OBV puissent travailler efficacement à la conciliation dans un contexte d'intérêts divergents?

Un premier préalable. La conciliation raisonnée n'est possible que si les membres autour de la table de concertation ne sont pas des personnes qui doivent recourir continuellement à des supérieurs. Elles doivent être des personnes capables de prendre directement les décisions en commun accord avec les autres membres. Comment faire de la conciliation si les personnes qui peuvent prendre les décisions sont absentes de la table de concertation? Pour se concilier sur des orientations on doit d'abord se concerter et cela ne peut se faire par personnes interposées. Ce préalable interpelle entre autres l'idée qui circule dans certains OBV à l'effet que la table de concertation doit être différente

du conseil d'administration. Que la conciliation se réalise dans un moment différent du travail administratif du conseil d'administration peut se comprendre, mais que les participants soient différents est une idée inacceptable. On peut peut-être séparer contexte de décision et contexte de conciliation, mais non les lieux de décision et de conciliation. C'est une exigence de cohérence.

Un deuxième préalable. La motivation des membres d'un OBV doivent consciemment être orientée par la volonté de remplir la mission et les mandats de l'OBV et non de réaliser les mandats de l'organisme dont ils sont issus comme *représentants*. D'ailleurs ce terme de représentant est ambigu. Même s'ils sont délégués par un organisme, ils ne doivent pas oublier que leur présence sur l'OBV est souhaitée afin qu'ils fassent connaître les intérêts et les volontés de leur organisme pour que cela soit pris en considération par les autres membres et, évidemment, l'inverse est de rigueur. C'est dans ce contexte que la conciliation peut se réaliser. On ne peut donc être « mandaté ». On présente les intérêts de son groupe d'appartenance, on ne le représente pas. En d'autres mots, on ne peut concilier des mandats inconciliables. On ne peut rien concilier si les idées pertinentes des autres ne peuvent modifier des mandats déjà fixés.

La conciliation ne doit pas être la recherche de compromis. Des compromis ne peuvent surgir que sur la base de concession à des positions de départ des membres. Au lieu de chercher ensemble la meilleure manière de solutionner un problème, on part de positions bien arrêtées et on argumente jusqu'à la nécessité sentie de concéder graduellement, et cela parfois dans la compromission, pour accepter un compromis qui n'atteint nullement le véritable objectif. Concilier, c'est prendre en compte, non lessiver

pour le plus petit dénominateur commun.

La conciliation n'est pas une négociation sur la base de positions initiales préétablies comme c'est souvent le cas dans le milieu syndical ou politique. Prendre position, c'est alors défendre quelque chose, c'est s'ancrer pour mieux résister. À l'inverse la concertation ou la conciliation, c'est accepter l'ouverture, la possibilité de devenir autre et c'est surtout la reconnaissance de l'aventure incertaine du résultat des échanges. La conciliation exige de se centrer ou de se recentrer sur le problème à résoudre et de chercher ensemble et efficacement un accord adéquat, non pas de défendre en soliloque des positions arrimées sur ses propres intérêts. La conciliation ne nous place pas dans le dilemme suivant : on s'accorde ou c'est la rupture. Elle nous convie inexorablement à la résolution ou à l'évolution.

La conciliation s'appuie sur la reconnaissance de la légitimité de l'autre et surtout sur la reconnaissance de ses fonctions et pouvoirs légitimes. Ce qui suppose des rôles bien définis, spécifiquement caractérisés. Par exemple, la gouvernance participative des OBV n'est pas la gestion municipale du territoire. En tant qu'intervenant dans la gouvernance participative par un OBV, le gestionnaire municipal devrait savoir mettre entre parenthèse ses fonctions de gestionnaire du territoire comme élu politique. Il doit toutefois faire connaître et exiger la prise en compte de ses responsabilités territoriales dans les décisions de l'OBV. Comment résoudre une telle dichotomie? Un effort de rationalité est fondamental. Ce n'est d'ailleurs pas propre aux membres des OBV. Plusieurs conseils d'administration placent leurs membres dans un tel contexte. Par exemple, comment faire reconnaître la légitimité de ses propos et de ses décisions comme

[Suite...](#)

... suite

membre d'un conseil d'administration de cégep quand on est en même temps négociateur syndical pour les professeurs? En se rappelant que sur le conseil d'administration on sera considéré comme membre à part entière non pas en oubliant les intérêts des professeurs mais son rôle de négociateur syndical et en argumentant avec pertinence selon la mission première d'un cégep. L'exigence est la même pour tous les autres membres. Mettre entre parenthèse certains de ses rôles, ce n'est pas se taire; c'est plutôt faire l'effort de mieux faire partager la pertinence de ses propos. C'est actualiser autrement nos rôles.

La conciliation n'est pas un combat ou on cherche à contraindre l'autre à modifier sa position et à accepter la nôtre. C'est une recherche commune réalisée en simultané pour trouver des solutions. De plus, comme un conseil d'administration d'OBV est composé de plusieurs acteurs provenant de secteurs diversifiés, un problème réside dans la création de coalitions dont les intérêts communs ne sont que temporaires et seront plus fictifs que réels. Les ententes bilatérales ou mêmes multilatérales dans un tel contexte ne font que retarder ou annihiler les efforts de conciliation de l'organisme. L'élaboration d'un consensus dans une communauté de recherche est le véritable enjeu de la conciliation.

La conciliation n'est toutefois pas l'absence de différends ou d'oppositions. Les véritables débats sur des enjeux aussi importants que ceux concernant les usages de l'eau ne peuvent éviter la mise en perspectives de conflits socio-cognitifs, à savoir des oppositions pertinentes sur des idées socialement ancrés qui exigent le dialogue. Un philosophe a déjà dit quand tout le monde pense la même chose, c'est qu'il n'y a pas

vraiment d'objet de pensée. Ce qui doit être évité c'est que les débats dégénèrent en conflits socio-affectifs. Se décentrer de l'individu pour se centrer sur l'objet, tel est la condition nécessaire.

En définitive, la conciliation ne sera possible que par la centration sur l'objet en cause dans la démarche, en prenant en considération les intérêts des acteurs en présence, en cherchant et en analysant toutes les hypothèses de solutions pour choisir avec des critères ou des indicateurs objectifs celle qui résoudra le problème environnemental concerné. Méthode rationnelle souhaitable, appliquée dans un contexte social, que nous ont rappelée certains chercheurs .



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

¹ Consultation par exemple *Comment réussir une négociation* de Roger Fisher et William Ury, Seuil, 1982.

Mot de la directrice générale



Stéphanie Martel
Directrice générale du COGESAF

C'est le printemps! Un printemps chaud pour le COGESAF. En effet, le 21 mars dernier, nous avons lancé officiellement, lors d'une conférence de presse tenue à Sherbrooke, l'*Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François*. Plus de deux ans de travail ont été nécessaires à la réalisation de cette analyse et nous en sommes très fiers puisque nous avons reçu de nombreux commentaires positifs de la part de nos partenaires. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier personnellement tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à cette aventure. J'aimerais particulièrement souligner le travail de nos deux biologistes, Catherine et Julie, et la collaboration du Comité technique, sans qui cette analyse ne serait pas aussi complète.

L'analyse du bassin versant vise à s'assurer que l'ensemble des acteurs de l'eau partage la même connaissance de base du bassin versant, de ses potentiels, des menaces, des opportunités d'action et des problèmes liés à l'eau et aux écosystèmes associés. L'appropriation de la connaissance du bassin versant est une condition essentielle à la création d'un esprit d'équipe et de partenariat sans lequel il devient difficile de concilier les intérêts des différents acteurs qui permettront d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions innovatrices et durables.

C'est donc la première étape du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François qui vient de se terminer. La deuxième étape, soit la détermination des enjeux et des orientations, est déjà bien entamée. En effet, à la lumière de l'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François, nous avons constaté certains problèmes et les avons localisés sur le territoire du bassin versant. Par la suite, nous avons regroupé les problèmes et réfléchi aux enjeux s'y rattachant. C'est donc quatre enjeux qui ont été proposés par notre équipe de travail : qualité de l'eau pour la santé de la population, écosystèmes aquatiques, sécurité des usagers et activités récréotouristiques. Ces enjeux serviront de guide à l'élaboration d'un plan d'action efficace, à réaliser avec les acteurs de l'eau du bassin versant. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer un ordre de priorité des enjeux et ceci doit être fait par les acteurs du milieu, les usagers de l'eau et l'ensemble des citoyennes et citoyens du bassin versant.

C'est pourquoi nous avons organisé des rencontres de travail et des consultations publiques, au cours du mois d'avril, sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François, soit à Stratford, Sherbrooke et Drummondville. Ces consultations ont permis de faire découvrir l'analyse du bassin versant au grand public, de connaître son point de vue concernant cette analyse et d'aller chercher des informations supplémentaires. Les consultations avaient également pour objectif d'établir l'ordre de priorité à accorder aux enjeux en fonction des préoccupations énoncées par la population, ce qui nous permettra de débiter ensuite l'élaboration du plan d'action, une autre étape importante du Plan directeur de l'eau. Puisque les consultations publiques se sont terminées il n'y a que quelques jours seulement, il est trop tôt pour prioriser les enjeux, mais nous pouvons déjà affirmer que la qualité de l'eau pour la santé de la population semble l'enjeu le plus important aux yeux d'une majorité de participants.

Suite...

... suite

Vous n'avez pu participer à nos rencontres de travail ou aux consultations publiques? Vous pouvez toujours nous faire parvenir vos commentaires en remplissant le sondage concernant l'Analyse et les enjeux remis aux participants à ces rencontres. Ce sondage se trouve dans ce bulletin du *Concert'EAU* à la page 11.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter l'Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François sur notre site Internet à www.cogesaf.qc.ca, dans les bureaux des MRC, les bibliothèques municipales de Sherbrooke et Drummondville ou commander un exemplaire sur CD-ROM ou en format papier en communiquant avec nous.

J'aimerais terminer en vous invitant à participer à quelques activités du COGESAF. Vous savez que la situation financière du COGESAF ne nous permet pas de réaliser pleinement nos mandats et c'est la raison pour laquelle nous devons organiser des activités de financement qui se veulent aussi des lieux d'échange avec nos partenaires. Je vous invite donc à vous inscrire, en grand nombre, à notre activité *Vins et Fromages*, qui aura lieu le 27 mai prochain, jour de l'Assemblée générale annuelle des membres du COGESAF, et à la deuxième édition du tournoi de golf du COGESAF, qui se tiendra le 25 août prochain. Vous trouverez plus d'information concernant ces activités et bien d'autres dans ce bulletin.

C'est grâce à votre participation que nous ferons de ces activités des succès.

À bientôt,



Stéphanie Martel
Directrice générale du COGESAF

Saviez vous que?

Saviez-vous que le bassin versant de la rivière Saint-François abrite une multitude d'espèces animales et végétales dont plusieurs ont un statut particulier? Le lynx roux, la paruline à ailes dorées, la barbotte des rapides, la salamandre à quatre doigts et le cyripède royal ne sont que quelques-unes des 84 espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées présentes dans le bassin.

Le diagnostic du bassin versant de la rivière Saint-François en bref

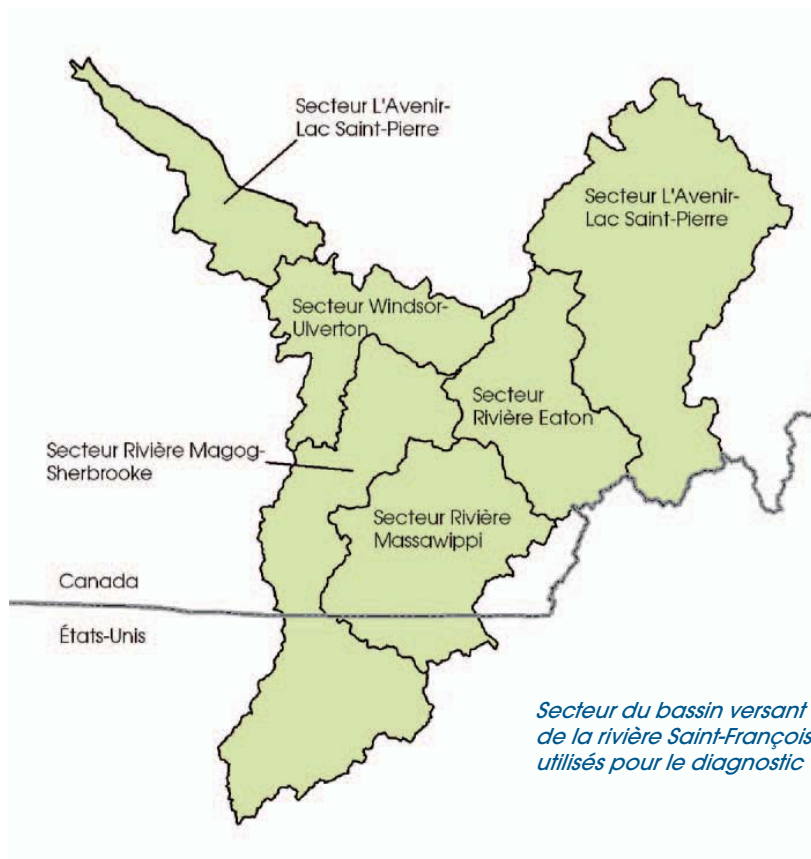


Catherine Frizzle
Biologiste

Le diagnostic global du bassin versant de la rivière Saint-François a été fait en compilant les problèmes retrouvés dans chacun des secteurs. Cette façon de faire comporte un biais puisque les problèmes sont retenus selon la disponibilité des informations. Un problème non mentionné ne signifie pas nécessairement qu'il soit absent du secteur, mais que nous n'avons pas d'informations qui puissent confirmer son occurrence. Il est également important de souligner qu'aucun poids relatif n'a été attribué aux problèmes, il n'y a donc pas de hiérarchisation de ceux-ci.

Dans la compilation des problèmes du bassin, on constate que ceux reliés à la qualité de l'eau sont plus. En effet, les problèmes *présence de microorganismes, érosion, présence de matières en suspension et sédimentation et surplus d'éléments nutritifs* sont retrouvés dans les 6 secteurs. La limitation à la circulation des espèces est également un problème retrouvé sur l'ensemble du bassin, puisqu'on compte un nombre important de barrages de diverses contenances. On constate une *présence de cyanobactéries* dans 5 des 6 secteurs.

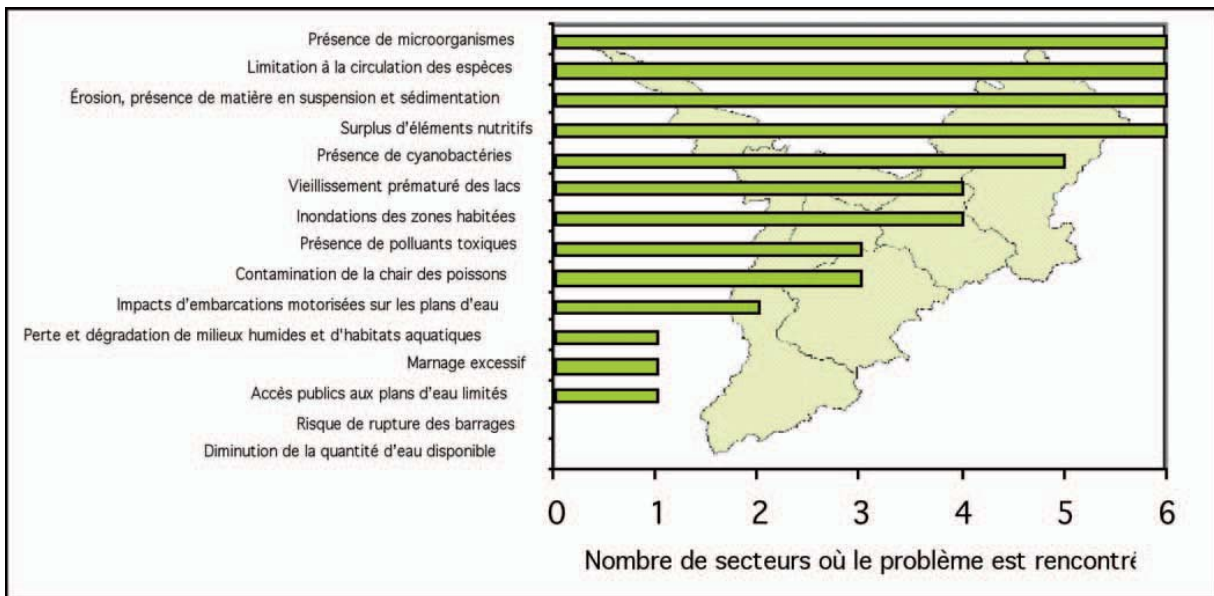
[Suite...](#)



... suite

Les problèmes *vieillesse prématuré des lacs et inondations des zones habitées* sont également préoccupants puisqu'ils sont présents dans 4 des 6 secteurs.

Il est important de noter que le bassin versant de la rivière Saint-François est considéré comme un bassin dégradé selon le décret 1098-2004 sur les modifications apportées au règlement sur les exploitations agricoles (2003). Toutes les municipalités occupant le territoire du bassin sont maintenant soumises à des restrictions de développement. Les autres problèmes que l'on retrouve dans 3 des 6 secteurs sont *présence de polluants toxiques et contamination de la chair des poissons*.



Saviez vous que?

Saviez-vous qu'il était autrefois commun de pêcher le saumon à l'intérieur des limites naturelles du bassin versant de la rivière Saint-François? Trois rivières portent ce nom sur le territoire, témoignage de leur présence passée. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'un des outils nous permettant d'améliorer la qualité de l'eau du milieu et de retrouver les usages perdus. Qui sait ? Peut-être trouverons-nous à nouveau du saumon dans nos rivières!

Enjeux et orientations



Julie Grenier
Biologiste

La détermination des enjeux du bassin versant de la rivière Saint-François découle du processus d'analyse. Lors de l'élaboration du portrait, et plus particulièrement du diagnostic, l'accent a été mis sur l'identification et la localisation des problèmes jonchant le territoire du bassin. Ces problèmes ont permis de mettre en reliefs les grands enjeux de la gestion intégrée de l'eau appliqués au bassin versant de la rivière Saint-François.

Le tableau suivant fait la synthèse des différents problèmes énumérés dans l'analyse ainsi que les enjeux qu'ils ont permis d'identifier.

Enjeux	Problèmes
Qualité de l'eau pour la santé de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de microorganismes • Érosion, matières en suspension et sédimentation • Présence de polluants toxiques • Présence de pesticides • Surplus d'éléments nutritifs • Dégradation des bandes riveraines • Présence de cyanobactéries • Contamination de la chair de poissons
Écosystèmes aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion, matières en suspension et sédimentation • Perte et dégradation de milieux humides et d'habitats aquatiques • Surplus d'éléments nutritifs • Vieillessement prématuré des lacs • Limitation à la circulation des espèces • Marnage excessif • Impacts d'embarcations motorisées
Sécurité des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Inondation des zones habitées
Activités récréotouristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accès publics aux plans d'eau limités • Contamination de la chair de poissons • Limitation à la circulation des espèces

Suite...

... suite

Les enjeux doivent représenter les préoccupations majeures des acteurs de l'eau (Gangbazo, 2004). Ils sont en quelque sorte les défis fondamentaux de gestion intégrée de l'eau qui doivent être relevés par l'organisme de bassin en concertation avec les partenaires du milieu. Afin de préciser les enjeux, les orientations doivent également être déterminées. Ces dernières sont en fait des grandes pistes d'actions qui devraient permettre la résolution des problèmes identifiés dans l'analyse.

La détermination des orientations est une étape essentielle puisqu'elle mène à la détermination des objectifs et à l'élaboration des indicateurs.

Le tableau suivant présente un enjeu ainsi que des exemples d'orientations et d'objectifs potentiels.

Enjeux	Orientations potentielles	Objectifs potentiels
Qualité de l'eau pour la santé de la population	Garantir à tous les citoyens une eau potable de qualité tous les jours de l'année	Déterminer un périmètre de protection autour des ouvrages de captage
		Élaborer un plan d'Action d'urgence en cas de contamination par des matières dangereuses
	Assurer le contrôle de la qualité des eaux provenant des réseaux d'approvisionnement en eau potable et diffuser l'information à la population	Permettre aux citoyens de consulter les données de qualité de l'eau provenant de l'usine de traitement de l'eau potable via un portail ou une ligne téléphonique
		Déterminer une fréquence d'échantillonnage permettant d'assurer la qualité de l'eau transmise aux résidences

Les orientations et les objectifs serviront de tremplin vers le plan d'action. Leur détermination tracera les grandes lignes directrices qui nous permettront de s'attaquer aux problèmes soulevés par le diagnostic.

Référence :

GANGBAZO, G. (2004). Élaboration d'un plan directeur de l'eau : guide à l'intention des organismes de bassins versants

CONSULTATIONS PUBLIQUES

La Politique nationale de l'eau induit une gestion participative et pour nous assurer d'avoir rejoint l'ensemble de la population lors de nos consultations publiques, nous aimerions connaître votre profil social. Merci de prendre quelques minutes pour remplir ce formulaire. Vous pouvez nous le retourner par télécopieur au (819) 864-1864

PROFIL SOCIAL

Âge :	Moins de 18 ans	Sexe :	Femme
	18-24 ans		Homme
	25-34 ans		
	35-44 ans		
	45-54 ans		
	55-64 ans		
	65 ans et plus		

Habitez-vous dans le bassin versant de la rivière Saint-François? Oui Non

Avez-vous une résidence secondaire (chalet) dans le bassin versant de la rivière Saint-François? Oui Non

Avec lequel de ces secteurs d'activités êtes-vous associé pour votre travail, vos études ou vos loisirs?

Agriculture et agroalimentaire	Hydroélectricité et industries
Développement	Municipal
Éducation	Récréation et villégiature
Environnemental	Santé
Faune	Forêt
Autre	Ne s'applique pas



Dans le cadre de l'élaboration de son PDE, le COGESAF désire connaître les préoccupations et les observations des citoyennes et citoyens, particulièrement en ce qui a trait à la ressource eau, sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-François. Ces informations nous permettront d'élaborer un plan d'action qui déterminera les grandes pistes qui devraient permettre la résolution des problèmes identifiés dans l'analyse que nous venons de vous présenter. Merci de prendre le temps de répondre aux questions suivantes.

PRÉOCCUPATIONS

Y a-t-il des secteurs de votre région qui vous préoccupent au niveau de la qualité de l'environnement et de l'eau?

Y a-t-il des sujets ou problèmes qui n'ont pas été traités dans l'analyse et que vous jugez préoccupant sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François?

ENJEUX

Veuillez indiquer le niveau de priorité que vous accordez aux enjeux suivants. Le chiffre **1** représente la plus **haute priorité** et le chiffre **5** la plus **faible priorité**.

Enjeu	Priorité				
	1	2	3	4	5
Qualité de l'eau pour la santé de la population					
Activités récréotouristiques					
Sécurité des usagers					
Écosystèmes aquatiques					

COMMENTAIRES

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et à nous laissez vos coordonnées si ceux-ci demandent un suivi.

Un tunnel pour la grande faune, une première québécoise!



Julie Grenier
Biologiste

Le cerf de Virginie est une des espèces les plus abondantes dans le bassin versant de la rivière Saint-François. Avec en moyenne 13 individus/km² il n'est pas rare de voir des groupes de cerfs dans le paysage. La forte densité de ces animaux constitue un risque à la sécurité automobile puisque que le réseau routier traversent à plusieurs endroits les ravages de chevreuils. En effet, en dehors des centres urbains, les collisions avec un cerf de Virginie sont la cause d'un accident sur trois. Dans le cadre des travaux de doublement de la chaussée de l'autoroute 55 dans le secteur du canton de Melbourne en Estrie, des employés du ministère du Transport ont découvert une pratique pour le moins étonnante, qui pourrait bien s'avérer une piste de solution.

Lors de la construction de l'autoroute 55, un pont d'étagement a été construit afin de permettre l'aménagement d'un échangeur qui ne fut jamais réalisé. La structure ne chevauchant ni routes ni cours d'eau, il avait été prévu de la démolir et de la remplacer par un remblai lors du doublement de l'autoroute. La nouvelle chaussée devait elle aussi être construite sur un remblai, ne laissant aucune ouverture sous l'autoroute. Des observations sur le terrain ont toutefois démontré que le cerf de Virginie utilisait intensivement cette structure afin de traverser l'autoroute sans avoir à s'aventurer sur la chaussée. Les autorités régionales du MTQ ont donc convenu d'analyser la situation avant d'effectuer les travaux de démolition.

Dans un premier temps, la présence d'un nombre important de pistes de cerfs de Virginie ainsi que les nombreux sentiers de cervidés convergeant vers le viaduc confirmèrent l'utilisation intense de la structure. La caractérisation des terres environnantes a également démontré un milieu offrant refuge et aires d'alimentation aux animaux.



Faune Québec a évalué à 7 individus/km² la densité de cerfs dans cette région, ce qui confirme que le milieu est propice à leur présence. Finalement, des détecteurs de mouvements et des comptages visuels ont permis d'estimer à 82 le nombre d'individus qui utilisaient mensuellement le corridor créé par la structure. Il est donc apparent qu'une des conséquences inévitables de la démolition de cette structure serait la présence accrue des cerfs de Virginie sur les deux chaussées et une augmentation du potentiel de collision avec les véhicules y circulant.

Suite...

... suite

Devant cet état de fait, il a été décidé de non seulement maintenir la structure existante, mais d'en construire une deuxième pour soutenir la seconde voie de l'auto-route 55 passant à cet endroit. Les aménagements comprennent également la plantation d'essences végétales attractives ainsi que la mise en place de clôtures de déviation ayant comme but de diriger les animaux vers le passage.

De nouveaux comptages en 2004 ont permis de confirmer que les cerfs utilisent toujours les deux structures. Ce projet fait donc d'une pierre deux coups en diminuant le risque de collisions routières avec les animaux et en réduisant l'impact de la circulation routière sur les populations de cerfs du secteur.

Référence : GAGNÉ, J. (2005). Un passage pour la grande faune sous l'autoroute 55, en Estrie, une première québécoise, 40e congrès annuel de l'AQTR, Laval, 15 p.



Gagné (2005)

Activités à venir...

- **14 mai au 21 mai 2006 : Semaine de l'arbre de Drummondville**

Le jeudi 18 mai à 19 h 00 : Conférence du COGESAF à la Bibliothèque de Drummondville

- **27 mai 2006 : Assemblée générale annuelle du COGESAF**

Au Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke

- **27 mai 2006 : Vins et fromage**

Au Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke

Activité de financement organisée par le COGESAF, dans le but d'amasser des fonds pour la réalisation du Plan directeur de l'eau.

- **3 juin 2006 : Colloque : Le Lac Saint-François, constat et avenir**

À l'aréna de Saint-Joseph-de-Coleraine

- **25 août 2006 : Tournoi de golf**

Au Club de golf de Sherbrooke

Activité de financement organisée par le COGESAF, dans le but d'amasser des fonds pour la réalisation du Plan directeur de l'eau.

Nous vous invitons à réserver dès maintenant ces dates à votre agenda.

Pour devenir partenaire financier de l'un ou l'autre de ces événements, contactez Stéphanie Martel ou visitez notre site Internet pour plus de détail www.cogesaf.qc.ca.

Bulletin trimestriel réalisé par le COGESAF

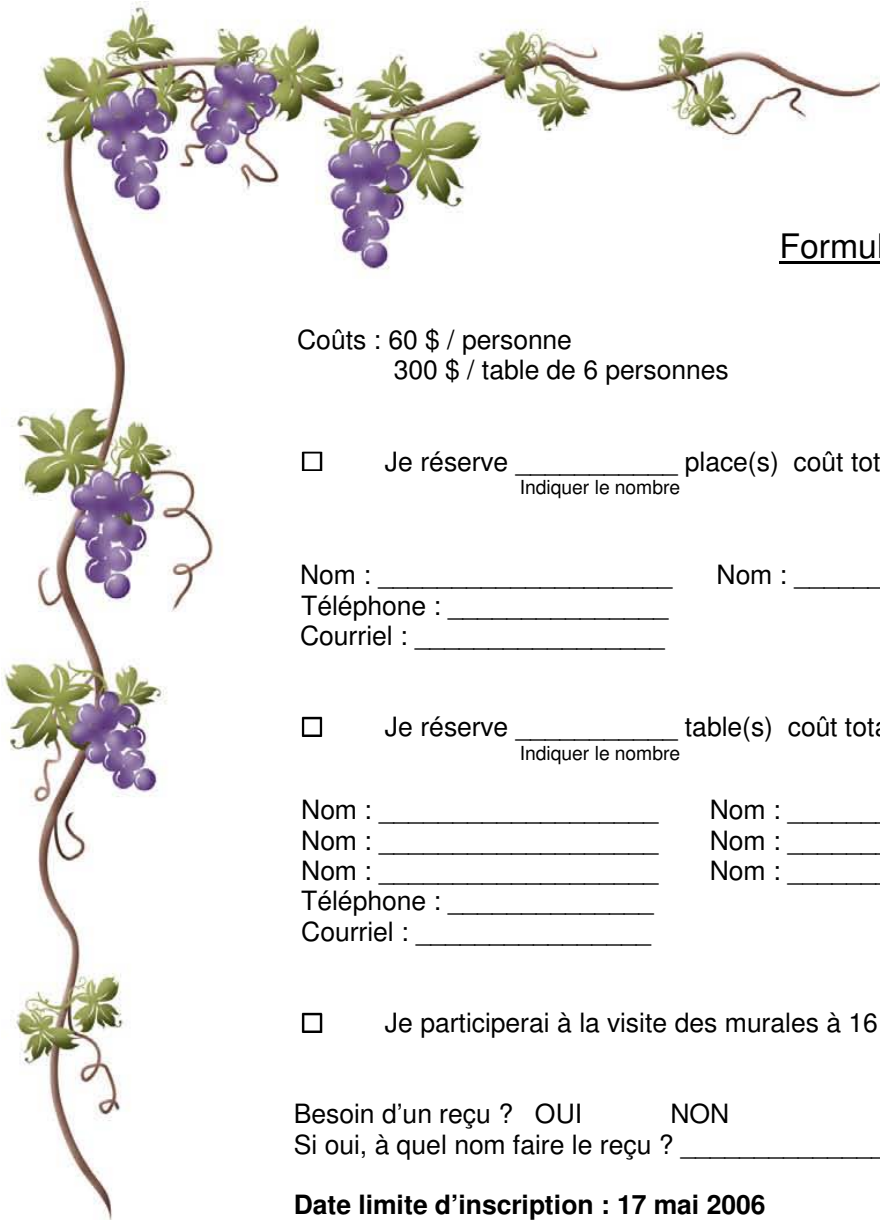
Coordination : Stéphanie Martel
Rédaction : Stéphanie Martel, Catherine Frizzle et Julie Grenier
Graphisme : André Vuillemin

Pour nous rejoindre :

5182, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 1H4
Tél. : (819) 864-1033
Télec. : (819) 864-1864
Courriel : cogesaf@coesaf.qc.ca
Site Internet : www.cogesaf.qc.ca

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau. Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!



Formulaire d'inscription

Coûts : 60 \$ / personne
300 \$ / table de 6 personnes

Je réserve _____ place(s) coût total : _____ \$
Indiquer le nombre

Nom : _____ Nom : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Je réserve _____ table(s) coût total : _____ \$
Indiquer le nombre

Nom : _____ Nom : _____
Nom : _____ Nom : _____
Nom : _____ Nom : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Je participerai à la visite des murales à 16 h 00

Besoin d'un reçu ? OUI NON
Si oui, à quel nom faire le reçu ? _____

Date limite d'inscription : 17 mai 2006

Veillez retourner le formulaire complété par télécopieur au (819) 864-1864 ou par la poste à COGESAF, 5182, boul. Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 1H4

Notez que seules les inscriptions dont le paiement sera reçu avant le 17 mai seront prises en considération. **Aucun paiement le jour même.**

Veillez libeller votre chèque au nom du COGESAF.

